CBV Conseil

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

ARTEMID CONSEIL « CBV CONSEIL » Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris / Ile de France et membre de la Compagnie régionale de Versailles.
Société par action simplifiée au capital de 20 000 €. Siège social : 63, rue Marius Aufan - 92300 Levallois Perret.
Téléphone +33 (0)1 45 26 82 82 – Facsimile +33 (0)1 47 37 01 56 – Email : contact@artemid.fr
RCS Nanterre B 478 101 470. Siret 478 101 470 00050. N° TVA intracommunautaire : FR 51 478 101 470

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE
Association loi 01 Juillet 1901
Siège social : Stade de France

93216 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

RCS BOBIGNY : 440 369 585

RNA : W751139642

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2024

Aux Membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le 8 septembre 2025
Le Commissaire aux comptes

ARTEMID CONSEIL, représenté par
Christian VAINGNEDROYE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	14 135,90	5 706,73	8 429,17	13,33	8 416
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	216 335,54	140 868,12	75 467,42	78 454,71	- 2 987
Autres immobilisations corporelles	102 166,07	74 820,64	27 345,43	24 018,44	3 327
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	**332 637,51**	**221 395,49**	**111 242,02**	**102 486,48**	**8 756**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 030,68		1 030,68		1 031
. Personnel	2 037,33		2 037,33		2 037
. Organismes sociaux	553,82		553,82		554
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 986 451,93		1 986 451,93	1 253 889,27	732 563
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	**1 990 073,76**		**1 990 073,76**	**1 253 889,27**	**736 184**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**2 322 711,27**	**221 395,49**	**2 101 315,78**	**1 356 375,75**	**744 940**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	1 308 376,84	1 018 461,64	289 915
Résultat de l'exercice	747 872,51	289 915,20	457 957
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**2 056 249,35**	**1 308 376,84**	**747 873**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	19 443,89	25 760,73	- 6 317
. Organismes sociaux	21 130,04	21 231,49	- 101
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 544,35	1 006,69	2 538
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	948,15		948
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**45 066,43**	**47 998,91**	**- 2 932**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**2 101 315,78**	**1 356 375,75**	**744 940**

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	1 399 085,16		1 399 085,16	903 092,95	495 992	54,92
Chiffres d'affaires Nets	**1 399 085,16**		**1 399 085,16**	**903 092,95**	**495 992**	**54,92**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			270 588,33	136 176,67	134 412	98,70
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			97,37	10,69	87	810,85
Total des produits d'exploitation (I)			**1 669 770,86**	**1 039 280,31**	**630 491**	**60,67**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			502 657,42	366 891,94	135 765	37,00
Impôts, taxes et versements assimilés			4 424,36	3 043,37	1 381	45,38
Salaires et traitements			274 014,75	253 259,09	20 756	8,20
Charges sociales			77 137,15	70 309,78	6 827	9,71
Dotations aux amortissements sur immobilisations			61 293,20	52 307,76	8 985	17,18
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			5 347,44	4 354,17	993	22,81
Total des charges d'exploitation (II)			**924 874,32**	**750 166,11**	**174 708**	**23,29**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**744 896,54**	**289 114,20**	**455 782**	**157,65**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			2 975,97		2 976	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			**2 975,97**		**2 976**	**N/S**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**2 975,97**		**2 976**	**N/S**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)			**747 872,51**	**289 114,20**	**458 758**	**158,68**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		801,00	- 801	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		**801,00**	**- 801**	**-100**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**801,00**	**- 801**	**-100**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	**1 672 746,83**	**1 040 081,31**	**632 666**	**60,83**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**924 874,32**	**750 166,11**	**174 708**	**23,29**
RESULTAT NET	**747 872,51**	**289 915,20**	**457 957**	**157,96**
Dont Crédit-bail mobilier		1 007,20	- 1 007	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Préambule

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 486 238,27 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 177 858,75 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/02/2025 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

...

Faits caractéristiques pouvant concerner l'activité, l'évolution prévisible, des opérations comptables, des événements importants...au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant .

- Changement de méthode ou d'estimation et impact ;
- Evénements postérieurs ;
- Litiges (social, fiscal, ...) ;
- Evolution de la structure financière (emprunt, capital, endettement) ;
- Fonds propres négatifs ;
- Modifications sensibles dans la ou les activités de l'association :
  - Création d'établissements ;
  - Création d'une nouvelle activité ;
  - Cessation d'une activité (ex : échéance d'une convention) ;
  - Etc... ;
- Etc... ;

Ou

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Avant les principes et méthodes figurant à l'article 833-2 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, l'annexe comprend :

" une description de l'objet social de l'entité ;

L'objet social du Comité national premiers de cordée est le suivant : "Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire".

" une description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées ;

Le Comité national premiers de cordée propose régulièrement et gratuitement des initiations au sport dans les hôpitaux. Encadrées par des personnes qualifiés et des bénévoles de l'association, et en collaboration avec le personnel médical, l'objectif de ces séances est de faire bouger les enfants, de leur permettre de se défouler et de leur offrir un moment d'évasion et de partage.

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Quelques chiffres :

14 000 enfants sont bénéficiaires des actions du comité national premiers de cordée.
100 établissements de soins sont partenaires.
1056 initiations sportives sont mises en place.

Sport à l'hôpital
Premiers de Cordée propose régulièrement et gratuitement des initiations au sport dans les hôpitaux. Encadrées par des personnes qualifiées et des bénévoles de l'association, et en collaboration avec le personnel médical, l'objectif de ces séances est de faire bouger les enfants, de leur permettre de se défouler et s'amuser.

En date du 9 décembre 2024, nous pouvons lire sur le Facebook de l'association les chiffres suivants :

Retour sur nos actions #SportHopital de novembre, sous le signe de quelques flocons et des fêtes de fin d'année qui approchent à grands pas

647 enfants ont pu bénéficier de nos actions

65 séances #HOPiSPORT

10 enseignants #APA

37 animations collectives

42 éducateurs sportifs mobilisés

41 bénévoles à nos côtés

Dernière ligne droite pour cette fin d'année 2024

Concernant les montants des subventions perçues, conformément à l'article 431-9 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Un tableau regroupant les montants des subventions perçues est présenté en page 15 de cette annexe.

Concernant la variation des fonds propres, conformément à l'article 431-5 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Un tableau regroupant la variation des fonds propres est présenté en page 16 de cette annexe.
Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Ou

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable, sauf sur les points suivants :
- Citer et justifier

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Ou

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur de ...
- à préciser

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*7 600*			*17 967*
Immobilisations corporelles	*333 630*		*52 532*	*401 209*
Immobilisations financières				
TOTAL	*341 230*		*52 532*	*419 176*

3.2 - Eléments constitutifs du fond commercial

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	*1 018 462*		*289 915*		*1 308 377*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	*289 915*	*289 915*			*747 873*
Dont générosité du public					
Situation nette	*1 308 377*	*289 915*	*289 915*		*2 056 249*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	*1 308 377*	*289 915*	*289 915*		*2 056 249*
TOTAL dont générosité du public					

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	*44 118*	*44 118*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*948*	*948*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*45 066*	*3*		